



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3^{ème} réunion de 2026

Séance du 3 juillet 2026

Délibération

PV n° 5

Objet : Réforme de matériels

Date de convocation :
19 juin 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 10 h 30,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

*Madame Claude HOMEHR,
Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jean-Michel COCHET.*

Membres excusés : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT

Assistaient également à la réunion :

- *Colonel hors classe Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours,*
- *Colonel Philippe MOUREAU, Chef du corps départemental adjoint, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-58 et R. 1424-1 à R. 1424-55 ;

Vu la délibération n°2 du conseil d'administration du SDIS en date du 29 juin 2026 portant sur la composition du conseil d'administration et sur la composition et l'élection des membres du bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Du fait de leur remise en état onéreuse, de leur vétusté ou de leur obsolescence, des matériels sont **susceptibles d'être supprimés de l'actif du SDIS**. La liste de ces matériels figure ci-après.

Ces matériels peuvent faire l'objet d'un don ou être vendus.

En fonction de leur nature, ils seront prioritairement proposés lors d'une vente aux enchères aux centres de première intervention (CPI) communaux.

Lorsque ces matériels ne sont pas susceptibles d'être mis en œuvre par un CPI communal dans le cadre du règlement opérationnel ou lorsque la vente CPI est infructueuse, les matériels peuvent être mis en vente publique soit auprès de l'hôtel des ventes, soit auprès d'un site d'enchères en ligne.

Liste des matériels :

Engin	Immatriculation	N° inventaire	Année	Km	Motif réforme	Destination
VL	CD-922-FS	2012095	2012	76797	Amortie - Vétusté	Vente
VL	CD-523-FS	2012096	2012	49902	Amortie - Vétusté	Vente
VL	CD-076-FS	2012097	2012	104957	Amortie - Vétusté	Vente
VLHR	2304 PG 10	2456	2004	104334	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	BF-677-VK	4039 et 2011005	2011	121240	Amortie - Vétusté	Vente
CCF	EL-763-MQ	2412	2005	34012	Amortie - Vétusté	Vente
EPA	EL-991-MQ	2069	1995	37155	Amortie - Vétusté	Vente
CMF		1940	2000		Amortie - Vétusté	Vente

VL : véhicule de liaison

VLHR : véhicule de liaison hors route

VTU : véhicule tout usage

EPA : échelle pivotante automatique

CCF : camion citerne feux de forêts

CMF : cellule manœuvre de force

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE la réforme de ces engins ;

AUTORISE le président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes, soit auprès d'un site d'enchères en ligne.

Fait le **07 JUIL. 2026**

Votes pour : 4

Madame Claude HOMEHR.

*Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER,
Jean-Michel COCHET.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY